

**2022 DSOL 84** : Subvention d'investissement (270 000 euros) et convention avec l'Association Française de Gestion de services et établissements pour personnes autistes (AFG Autisme) pour l'équipement du Foyer d'hébergement Losserand (14e)

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant le projet d'investissement porté par l'Association Française de Gestion de services et établissements pour personnes autistes (AFG Autisme) ;

Vu le projet de délibération **2022 DSOL 84** en date des par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec l'association une convention pluriannuelle et de lui attribuer une subvention d'investissement ;

Vu l'Avis du Conseil du 14e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 4e commission ;

**Délibère :**

**Article 1** : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association Française de Gestion de services et établissements pour personnes autistes (AFG Autisme), une convention d'investissement pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération pour le projet d'équipement du Foyer Losserand de 27 places destiné à des adultes présentant un Trouble du Spectre Autistique (TSA).

**Article 2** : Une subvention d'investissement non renouvelable d'un montant de 270 000 euros est attribuée à l'Association Française de

Gestion de services et établissements pour personnes autistes (AFG Autisme), Simpa 17268, dossier 2022\_09423.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2022 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.